Posté par: formations-concours Publiée le : 12/8/2008 13:25:21

Missions : Traditionnellement appelé laborantin, c'est un professionnel chargé

de faire en laboratoire des analyses

utilisées pour le dépistage, le diagnostic ou le

contrà le du traitement des maladies.

II s'agit d'un métier Ã

responsabilités qui exige une grande méticulosité,

> de solides connaissances en chimie et biologie et des

compétences techniques et informatiques.

> Le laborantin entre peu en contact avec les

malades.

OÃ1 exerce t'il ?

Il peut travailler dans de nombreux secteurs

d'activité, dans le secteur privé comme public.

> Que ce soit dans un hà pital, un laboratoire

de recherche (fondamentale ou appliquée), un laboratoire

> de contrà le vétérinaire ou un centre de transfusion

il agit toujours sur prescription sanguine,

médicale, sous la responsabilité d'un mA©decin biologiste.

Quel salaire ?

Dans le secteur public, le technicien

supérieur débute Ã environ 1380 â, net par mois.

> En revanche, dans le privé, les salaires

sont peu élevés.

Et aprÃ"s ?

> Le secteur public offre des possibilités de

d'expérience professionnelle, promotion. AprÃ"s trois ans

> un technicien de laboratoire peut devenir surveillant

et passer ensuite un certificat de de laboratoire

cadre de laboratoire d'analyses médicales, qui lui permettra

d'enseigner dans une école de laborantins.

> En outre, des universités offrent des

possibilités d'accÃ"s à I'enseignement supérieur.

Il y a donc de nombreux débouchés

pour peu que l'on accepte de jouer compétence...

la carte du recyclage et de la

AccÃ"s

La formation est ouverte aux candidats : Agés d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission ;

Justifiant :de l'obtention du baccalauréat français ou d'un titre admis en dispense, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'université, ou d'un diplà me d'accà s aux études universitaires pu d'une expérience professionnelle de cinq années ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale. Ayant satisfait aux épreuves d'admission qui se composent :d'une épreuve de biologie, d'une durée de deux heures, notée sur 20 ;d'une épreuve de physique, d'une durée d'une heure, notée sur 20 ;d'une épreuve de chimie, d'une durée d'une heure, notée sur 20 .Les épreuves portent sur une partie du programme de premià re et terminale scientifique.

Les étudiants sont admis en fonction de leur rang de classement.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé.